



Vous souhaitez vous investir dans une structure préscolaire de 44 places destinée à des enfants âgés de 3 mois jusqu'à l'entrée à l'école obligatoire ? Vous avez à cœur de placer au centre de vos préoccupations professionnelles l'accueil de l'enfant et de sa famille ? Vous recherchez un climat de travail professionnel et chaleureux au sein d'une petite équipe ? Cette annonce est pour vous.

L'Association Intercommunale du Cercle de Corsier Enfance et Jeunesse (ASICC) met au concours un poste d'

EDUCATEUR DE L'ENFANCE EDE OU ASE 60% (CDI)

Groupe des moyens - mercredi-jeudi-vendredi

Votre mission

Dans le cadre des moyens mis à disposition, vous participez, sous la supervision de la Direction, à l'accueil de qualité des enfants et au bon fonctionnement de la structure.

- Accueillir, accompagner, organiser et gérer un groupe d'enfants en adéquation avec le concept pédagogique ;
- Participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de la pédagogie institutionnelle ;
- S'impliquer dans les divers projets de groupes et institutionnels et assurer leur suivi ;
- Créer un partenariat de confiance avec l'équipe éducative et les familles afin d'offrir un accueil de qualité.

Votre profil

- CFC D'ASE ou titre d'éducateur de l'enfance ES ;
- Expérience éducative en milieu préscolaire avec des enfants âgés de 30 mois à 4 ans ;
- Sens de l'autonomie, des responsabilités et qualités organisationnelles ;
- Esprit de collaboration et aptitude à travailler en équipe ;
- Facilité d'adaptation et flexibilité ;

Entrée en fonction et contacts

Entrée en fonction : 1er août 2025 ou à convenir.

Lieu de travail : structure les Ecureuils, aux Monts-de-Corsier

Le descriptif de fonction peut être consulté sur demande.

Les offres comprenant les documents usuels regroupés en un seul fichier PDF ainsi que les prétentions salariales sont à adresser à Mme Karen Voirol, RRH, par mail rh@asicc.ch.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de Madame Leyla Novo, Directrice de la SAP « Les Ecureuils » 021 925 50 04

Les dénominations de personnes, fonctions et professions désignées au masculin dans le texte s'appliquent également au féminin.